

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

CONSIGNES D'EXAMEN

Cycle	2023-2024/2
Titre	CE1D
Matière	Mathématiques

Direction des jurys de l'enseignement secondaire
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

●●● Titre visé et type d'enseignement

Certificat d'études du 1^{er} degré pour l'enseignement secondaire (CE1D).

●●● Identification de la matière

Intitulé de la matière : Mathématiques.

●●● Programme

Selon la réglementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Ces programmes sont téléchargeables sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/index.cfm?page=RechercheProg>

↗ **Numéro du programme** : 10/2000/240

↗ **Lien** :

🔗 : <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/10-2000-240.pdf>

●●● Contenu de l'examen

Les 4 domaines évalués sont :

- Nombres
- Géométrie
- Grandeurs
- Traitement de données

¹ Article 10 du décret du 27/10/2016 portant sur l'organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire.

II. Organisation de l'examen

●●● Modalités de passation

Type d'examen : écrit.

Durée : 200 minutes effectives

L'examen est réparti en **3 blocs** :

- le 1^{er} bloc dure **15 minutes** ;
- le 2^e bloc dure **85 minutes** ;
- le 3^e bloc dure **100 minutes**.

Les 2^e et 3^e blocs sont entrecoupés d'une pause.

L'examen comporte 3 livrets, un par bloc.

- La calculatrice n'est pas autorisée pour le livret 1².
- La calculatrice est autorisée pour les livrets 2 et 3.

Les élèves qui auraient terminé le 1^{er} livret endéans les 15 minutes prévues pourront passer directement au 2^e livret.

La présentation des questions est identique à celle utilisée dans les examens des années précédentes.

●●● Matériel

Matériel requis : matériel de base d'écriture, une calculatrice (**uniquement lors des 2^e et 3^e blocs**), une équerre, un rapporteur, un compas, une latte, un crayon noir, une gomme, des crayons de couleur.

Matériel refusé : tout type d'objet connectable (téléphone, montre,...), feuilles de brouillon personnelles et notes, correcteur (tipp-ex,...).



Les candidats veilleront à posséder le matériel requis lors de l'examen car aucun prêt de matériel ne sera accordé. L'échange de matériel durant l'examen, étant considéré comme une interaction avec autrui, sera sanctionné.

² Le 1^{er} bloc représente au maximum 15 % des points de l'examen et comporte uniquement des questions du domaine Nombres. L'utilisation de la calculatrice entraverait l'évaluation des compétences de calcul concernées.

De même, en cas d'oubli, aucun matériel ne pourra être apporté en cours d'examen aux candidats par une tierce personne.

III. Evaluation

●●● Pondération

La ventilation des questions en fonction des domaines sera similaire à celle des années précédentes.

Pondération en fonction des domaines :

- 40 % en Nombres
- 30 % en Géométrie
- 15 % en Grandeurs
- 15 % en Traitement de données

Pondération en fonction des types de questionnement :

- 60 % en ressources
- 30 % en tâches simples et complexes
- 10 % en justification